

CHEMIN DE LA BIODIVERSITÉ

Les personnes qui se promènent régulièrement dans le village ont dû le remarquer : **les panneaux de notre nouveau chemin ont été posés par les employés communaux.**

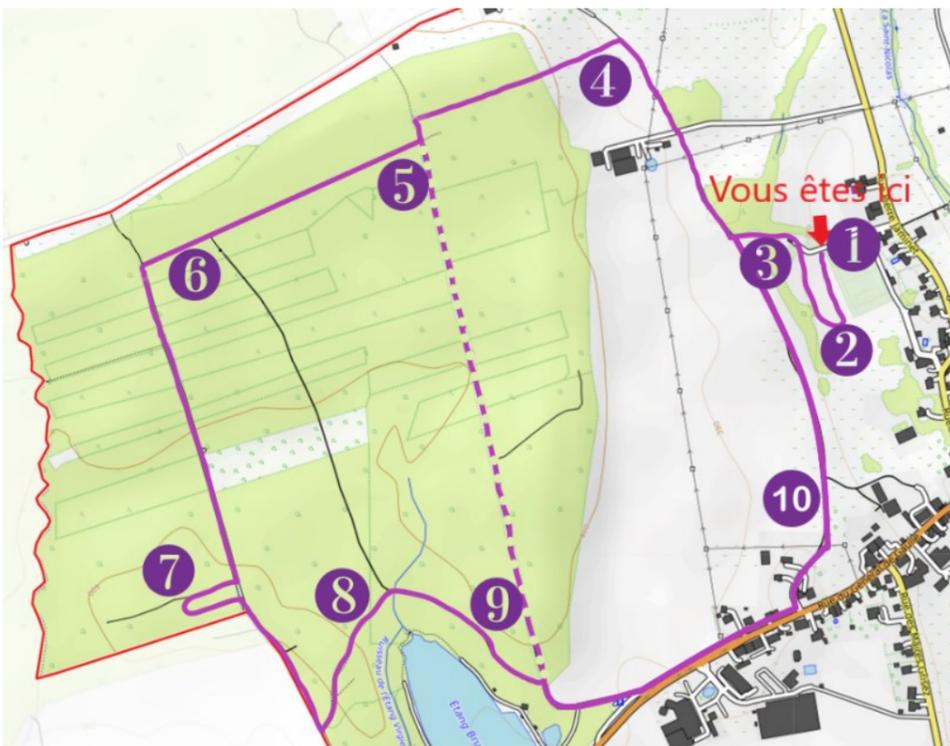
Pour rappel, ce nouvel itinéraire vous permet de découvrir notre magnifique forêt communale du Chênois en partant de la zone de loisirs. Une promenade agréable et accessible à tous.

Le chemin est déjà praticable même si quelques travaux restent à faire :

- Agrandissement et aménagement du sentier entre la zone de loisirs et le chemin du Chênois (l'entreprise Girot doit intervenir ce mois-ci)
- Aménagement d'un petit pont en bois pour franchir le canal Marion (il sera construit bénévolement par un habitant. Si vous voulez aider, merci de contacter la Mairie.)
- Fléchage du chemin dans la forêt notamment (en cette saison, c'est facile de rejoindre la piste mais au printemps cela sera sans doute moins visible)
- Sécurisation du passage le long de la RD83, entre le parking face à M-Plus et la fin du trottoir en sortie du village (demande de subvention en cours).

Nous vous encourageons à profiter de la belle nature qui nous entoure : mieux la connaître c'est aussi mieux la préserver !

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions...ou encouragements ! Le Conseil Municipal reste bien sûr à l'écoute des suggestions des habitants.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

QUAND ? QUOI & OÙ ? QUI ?

27 déc 20h	Art Floral - Salle	Chapelloise
9 janv 14h	Club de l'amitié - Salle	Chapelloise
13 janv 18h30	Vœux du Conseil - Salle	Mairie
28 janv 12h	Repas des Anciens - Salle	Mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée le mardi 26 décembre. Merci pour votre compréhension et belles fêtes à tous !

ART FLORAL

La prochaine séance d'art floral aura lieu le mercredi 27 décembre, 20h, à la salle des associations. **Objectif : une belle composition pour Nouvel An !**

Tarif : 18€ par personne à régler sur place
Inscription auprès de M Gérard HOFF (06 63 94 83 16) une semaine avant (pour commander les fleurs).



DÉCORATIONS DE NOËL

La commune remercie l'ensemble des habitants qui ont répondu à l'appel de La Chapelloise pour le chemin de sapins. Merci également aux habitants qui décorent si bien leurs maisons, **certaines sont magnifiques !** Nous n'avons pas les capacités financières ou humaines pour décorer l'ensemble du village et ces efforts individuels cumulés permettent de mettre tout de même un bel esprit de fêtes dans notre village ! Bravo à tous.

Quant à la place principale, nous sommes sur une année de transition suite aux vols et dégradations de l'an dernier. **Nous remercions La Chapelloise pour ses efforts** et nous travaillerons ensemble à l'augmentation progressive des décors en centre de village.

ETAT-CIVIL

Naissance :
Gwenaëlle Liliane Monique TRUCHOT née le 10 novembre 2023 de Sébastien TRUCHOT et Magali MEYER.

Numéro 112- Décembre 2023

Quoi de neuf ?

Lachapelle sous Rougemont

Mesdames, Messieurs,

L'année 2023 se termine bientôt, et elle fût particulièrement chargée. Nous aurons l'occasion d'en faire le bilan lors de la traditionnelle **cérémonie des vœux qui se tiendra le samedi 13 janvier 2024.** Vous y êtes tous cordialement invités. Nous vous présenterons les perspectives pour 2024 et ce sera aussi l'occasion d'un moment de convivialité.

Merci à La Chapelloise pour l'installation du village en bois et des décorations de Noël sur la place de la mairie. Ils ont beaucoup travaillé depuis le mois de septembre pour confectionner ces décors. Le résultat est magnifique malgré les barrières de chantier qui ont obligé l'association à adapter ses plans. Je crois que le village devrait s'étendre dans les années à venir. N'hésitez pas à les rejoindre pour y contribuer et bravo à eux !

Merci également aux artisans et commerçants qui ont organisé un beau marché de Noël. Cette initiative permet de créer de nouveaux moments de vie dans notre village. Les retours sont positifs et nous espérons pérenniser cette action.

David OBERON, qui était employé communal depuis 8 ans, a quitté ses fonctions au 1er décembre. Il était embauché 24h par semaine et souhaitait passer à temps complet. Le conseil municipal n'a pas répondu favorablement à sa demande. Nous allons donc procéder à un nouveau recrutement pour son remplacement. **Je remercie David pour tout le travail accompli et lui souhaite un bel avenir dans son nouvel emploi.**

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 28 janvier. Les personnes de plus de 65 ans recevront une invitation personnelle dans leur boîte aux lettres pour s'inscrire. Merci de vous signaler en Mairie si vous n'avez rien reçu mi-janvier. J'espère vous y voir nombreux.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Prenez bien soin de vous.

Bien cordialement à vous.
Votre Maire, Eric PARROT

TRI AU CIMETIÈRE

Dans un souci d'économie et pour éviter les dépôts sauvages d'ordures ménagères, nous avons mis en place un tri sélectif au cimetière et supprimé la poubelle générique. **Merci de respecter la signalisation et de rapporter chez vous les quelques déchets résiduels.**

TRAVAUX PHASE 1

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie avancent mais nous avons pris du retard, lié notamment à la météo pluvieuse qui empêchait l'intervention de SOGYCOBOIS pour la pose des fenêtres de toits. Désormais, les entreprises ont pu reprendre les travaux à l'intérieur et un appartement F3 prend forme dans les combles.

Nous sommes en train de faire les demandes de subventions pour la tranche 2 qui sera réalisée en 2024 :

- ♦ Création d'un F3 dans les combles et d'un F4 au 1er étage
- ♦ Rénovation des salles de classe

Pour mémoire, la phase 1 représente un investissement d'environ 400k€ HT et la phase 2 est estimée à 308k€ HT.

A travers cette rénovation, le Conseil Municipal porte un projet ambitieux pour :

- ♦ Proposer à la location des logements confortables et économes en énergie (DPE B)
- ♦ Montrer l'exemple en réhabilitant l'ancien (économie de ressources et de foncier)
- ♦ Donner à nos enfants les meilleures conditions pour débuter leur scolarité

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'amitié est animé bénévolement par Christelle Chognard. Il se réunit deux fois par mois à la salle, les **mar-dis après-midi à partir de 14h**, pour un moment de convivialité ouvert à tous et qui se termine toujours par une note culinaire sucrée !

N'hésitez pas à les rejoindre pour les prochaines dates en 2024 :

- ♦ 9 janvier : jeux et galette des rois
- ♦ 23 janvier : blind test et jeux
- ♦ 6 février : jeux et chandeleur
- ♦ 20 février : Photoshop carnaval et jeux
- ♦ 5 mars : jeux
- ♦ 19 mars : quizz musical et jeux
- ♦ 2 avril : loto participatif de Pâques

Ce Club est aussi l'occasion de fêter les anniversaires. Récemment, nous avons eu le plaisir de féliciter Marie-Rose pour ses 97 ans et Suzanne pour ses 90 ans !



AFFOUAGE

Des lots d'affouage sont proposés aux habitants :

- L'essence principale est le chêne.
- **Inscription en mairie avant le 22 décembre.**
- Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat ou David Didelot.

Tous les habitants de la commune peuvent s'inscrire. Le code forestier pose comme condition la possession d'un domicile réel et fixe sur la commune. Le bois de chauffage ainsi produit doit satisfaire la propre consommation « rurale et domestique » de l'affouagiste. Nous rappelons **que la revente du bois délivré est interdite.**



TÉLÉTHON—BRAVO !

Merci à tous pour avoir fait de cet événement une réussite !

Bravo aux bénévoles qui n'ont pas compté leurs heures en cuisine et au service, ainsi qu'aux membres de La Chapelloise qui ont assuré l'animation (Zumba, Chorale...)

Merci aux enseignants : 110 enfants ont marché dès le vendredi sur nos chemins (13 scolarisés à Lachapelle, 25 à Petitefontaine et 75 à Eteimbes). 12 litres de chocolat chaud ont été distribués pour les féliciter !

Merci aux courageux marcheurs, une petite centaine a affronté la pluie du samedi dont 60 membres de l'association des marcheurs d'Angeot que nous remercions.

Merci à l'ACCA pour l'organisation agréable de l'étape.

Merci également à la famille Heidet, spécialiste des tartes flambées, et à la famille Crave qui a fourni le bois.

Ensemble, nous avons réussi à collecter 650€ de dons et à réaliser un chiffre d'affaire d'environ 2500€.

Il faut bien sûr déduire de ce deuxième montant les différents achats mais nous pourrons quand même verser une belle contribution à l'AFM !

Si vous avez des idées pour l'an prochain ou si vous voulez rejoindre cette dynamique : asschapelloise@aol.com

PLAN DE DÉNEIGEMENT

Rappel du plan de déneigement de notre commune :

- **Les routes principales** (RD 83 et les rues Jaminet et des Maires Grisez) sont déneigées par les équipes du Conseil Départemental 90

- **Les rues communales**, le parking arrière de la mairie et l'aire de retournement des bus sont dégagés par l'entreprise PERIAT d'Angeot dès lors que la couche de neige atteint 5 cm.

- **L'école** (accès, cour, arrêt de bus), la salle communale et les aires de stationnement sont déneigées par les ouvriers communaux.

- **Les trottoirs sont à la charge des habitants.** Il est rappelé qu'un arrêté municipal pris en 2003 stipule que tous les propriétaires ou locataires sont tenus de débiter (neige ou glace) au droit de leurs propriétés en bordure des voies ouvertes à la circulation. **Nous vous remercions par avance pour vos efforts et l'aide apportée à vos voisins dans le cas où ils seraient dans l'incapacité de déneiger devant chez eux.**

Nous rappelons également que notre commune (hors RD83) est située dans la zone faisant l'objet d'une obligation en période hivernale (du 1.11 au 31.03) :

- ♦ Soit d'équiper son véhicule de pneus hiver
- ♦ Soit de détenir dans son coffre des chaînes à neige métalliques ou textiles